

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT RCA07 09006**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2007, le règlement suivant:

**RCA07 09006** - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., C. B-3) DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 10794, rue Lajeunesse, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Montréal, ce vingtième jour de mai deux mille sept.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement  
Chef de division – Relations avec les citoyens et greffe